



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 9 septembre 2022 à 19h15
au Chalet Butticzaz, Mont-Pèlerin

<u>Présidence</u> :	M. Pierre-Yves TRIBOLET
<u>Présents</u> :	37 conseillers sur 50, y compris Monsieur le Président
<u>Excusés</u> :	Caroline Almond (GCI), Louis-Noé Burnat (GCI), Pierre-Alain Caillet (CSP), Boris Dufey (CSP), Anne-Laure Dumas (CSP), Enzo Lops (CSP), Sébastien Mercier (GCI), Laurent Michel (PLR), Delphine Morel (PLR), Elise Neyroud (CSP), Jean-David Pelot (GCI), Christin Rütsche (CSP)
<u>Absents</u> :	Philippe Rosset (PLR)

M. Pierre-Yves Tribolet, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête, **M. Fabrice Neyroud**, Syndic, **Mme Leila Hondzo**, Secrétaire Municipale, **Mme Florence Mouron**, Boursière, ainsi que notre huissière **Mme Megane Grin** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Ansermet** de Police Riviera ainsi qu'à nos voisins de Corseaux représentés par **M. Patrick Michaux**, Municipal, **Mme Coralie Patthey**, Présidente du Conseil communal de Corseaux et **Mme Corinne Borloz**, 1ère Vice-présidente, qui nous font le plaisir d'assister à notre séance.

Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022
Lettres et pétitions
- 2. Assermentation Mme Rita Maria Dos Santos Cabral (CSP)** en remplacement de M. Jean-Pierre Ramseier, démissionnaire
- 3. Election d'un membre à la Commission des Finances** en remplacement de M. Jean-Pierre Ramseier, démissionnaire
- 4. Préavis N° 01/2022-2023** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2023
- 5. Préavis N° 02/2022-2023** relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne
- 6. Préavis N° 03/2022-2023** relatif à une demande de crédit de CHF 334'852.11 concernant l'assainissement de la structure de la toiture et reconstruction du clocher de la chapelle de Paully

7. **Préavis N° 04/2022-2023** sur la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »
8. **Communications du Bureau du Conseil communal**
9. **Communications de la Municipalité**
10. **Propositions individuelles**

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.

M. J-D. Pelot nous a fait remarquer qu'il n'apparaissait pas dans la liste des Conseillers excusés. Cet oubli sera corrigé.

M. J-Ph. Mouron souhaite que la première phrase de son intervention concernant le Chalet Butticaz (point 10) soit modifiée et remplacée comme suit : « **M. J-Ph. Mouron** propose que lors de la demande d'application des mesures spécifiques à la Commune de Chardonne concernant la gestion des prairies à narcisses ressortant du rapport du bureau d'étude A. Maibach Sàrl il soit également demandé que le pourtour de la prairie du Chalet Butticaz soit entretenu dans les règles de l'art. »

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

Le Président donne lecture de la demande de la cellule d'enquête de Tamedia (voir annexe). Il est d'avis que la fonction publique nous conduit à partager nos convictions et, compte tenu que Tamedia assure que les adresses email ne seront pas communiquées, nous prévoyons de les leur fournir. Les Conseillers et Conseillères qui ne veulent cependant pas communiquer leurs adresses email sont priés de s'adresser à la Secrétaire après la fin du Conseil. Un courriel sera adressé aux Conseillers et Conseillères qui sont excusés.

Le Président donne lecture de la démission de **M. Jean-Pierre Ramseier** (voir annexe).

2. Assermentation de Mme Rita Maria Dos Santos Cabral (CSP) en remplacement de M. Jean-Pierre Ramseier, démissionnaire

Le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme Rita Maria Dos Santos Cabral** (CSP).

Le Président la remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au Conseil.

3. Election d'un membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Jean-Pierre Ramseier, démissionnaire

Mme Nathalie Pellé est présentée par le CSP. Elle est élue à l'unanimité.

4. Préavis N° 01/2022-2023 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2023

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme C. Marclay**, de donner lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **Le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 01/2021-2022 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2023,

OUI le rapport de la Commission des finances,

décide à l'unanimité

- d'adopter, tel qu'il est présenté, le projet d'arrêté d'imposition de la Commune de Chardonne pour 2023

5. Préavis N° 02/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. D. Prêtre**, de procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme A. Gilliéron**, de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Ph. Verdan demande quels ont été les critères d'attribution au bureau d'architectes Cristobal & Delgado. Ce bureau d'architectes a-t-il de l'expérience dans la rénovation d'églises ? **M. A. Raymond** lui répond que ce Bureau d'architectes avait déjà été choisi pour un premier projet qui avait été refusé par le département « Monuments et sites ». Du fait de leur expérience elle a trouvé approprié qu'ils continuent sachant qu'ils ont su s'entourer des experts nécessaires.

M. B. Marmy demande à quoi correspondent les frais secondaires qui apparaissent dans le budget pour un montant de CHF 11'800.-. **Mme A. Raymond** lui explique que cela correspond à tout ce qui est autorisations, taxes, échantillons, maquettes et documents à fournir à tous les corps de métier.

M. A. Chappuis demande si plusieurs entreprises ont été sollicitées pour faire un devis. **Mme A. Raymond** répond qu'il s'agit là d'un devis estimatif cependant si le projet est approuvé un appel d'offres sera fait (sauf pour la porte car cette partie des travaux a été approuvée par le canton). **M. A. Chappuis** s'étonne qu'il n'y ait pas d'appel d'offres pour la porte de prévu. Il trouve le prix de la porte élevé. **Mme A. Raymond** lui explique que cette dernière doit répondre aux exigences du département « Monuments et sites ». **M. A. Chappuis** ne comprend pas pourquoi une seule entreprise du canton pourrait faire la porte de l'église de Chardonne. **Mme A. Raymond** répond que du moment que ce projet a été approuvé par le département « Monuments et sites » il n'est pas prévu de faire un appel d'offre.

M. J-Ph. Mouron souhaite s'assurer que des experts ont approuvé le système de l'électro-osmose. En effet, ce système assèche les murs cependant si les joints qui tiennent les murs sont faits à la chaux, ces derniers ont besoin d'humidité pour tenir. **Mme A. Raymond** répond qu'un expert désigné par le canton est venu et a approuvé ce système.

Mme C. Cagnard fait références aux travaux ainsi qu'aux nuisances que cela peut impliquer et particulièrement aux places de parc derrière l'église qui sont régulièrement utilisées et souhaite savoir si d'autres places sont prévues en compensation.

Mme A. Raymond lui répond que pour le moment pas. Elle attendait que le préavis soit approuvé pour y réfléchir.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 02/2022-2023** relatif à une demande de crédit de CHF 314'127.00 concernant le projet de rénovation générale, création d'un porche et remplacement de la porte de l'église de Chardonne,

OUI le rapport de la commission des finances,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à la majorité
(2 voix contre)

1. d'autoriser la Municipalité à faire procéder aux travaux,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 314'127.00, à amortir sur trente ans, sauf mieux,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 314'127.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

6. **Préavis N° 03/2022-2023** relatif à une demande de crédit de CHF 334'852.11 concernant l'assainissement de la structure de la toiture et reconstruction du clocher de la chapelle de Pully

La Municipalité a décidé de retirer ce préavis afin d'étudier la question de savoir si la Commune de Jongny devrait également participer au financement de ces travaux.

Dans tous les cas, ce projet reste dans le pipeline de la Municipalité et sera présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre.

Le Président remercie **M. F. Althaus**, rapporteur de la commission des finances, ainsi que les membres de cette commission présidée par **M. J-M. Ducret** pour leur travail. **Le Président** remercie également **Mme C. Neyroud** pour la rédaction du rapport de la commission ad hoc ainsi que les membres de cette commission présidée par **M. S. Mercier** pour leur travail.

7. **Préavis N° 04/2022-2023** sur la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »

En ce qui concerne ce préavis, une commission ad hoc d'urgence a été nommée en mars 2022 afin de permettre à ladite commission d'assister à une séance d'information à Montreux le 5 mai dernier. Cette commission était présidée par **Mme L. Tillemans**, le rapporteur étant **Mme D. Morel**.

Le Service des Affaires Intercommunales de la Riviera nous a informé que les dix Municipalités ont toutes validé les réponses aux commissions ad hoc. En conséquence, la Convention et le Règlement ont été adaptés et le préavis a été complété.

Le document de synthèse du service des Affaires Intercommunales de la Riviera présentant le résultat de la consultation et le rapport de notre commission ad hoc ont été transmis aux Conseillers communaux par voie électronique.

Le préavis N° 04/2022-2023 est donc une version définitive et selon l'art 110, al 7 de la loi sur les communes le projet définitif présenté au Conseil ne peut être amendé.

Le Conseil communal ne peut donc qu'adopter ou refuser la Convention et le Règlement à ce stade de la procédure.

Le Président rappelle que l'entente intercommunale formalisée par le biais d'une convention et le règlement intercommunal sont deux documents complémentaires qui abrogent et remplacent le Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires actuellement en vigueur.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **Le Président** passe à la votation du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 04/2022-2023 du 11 juillet 2022 sur la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

1. d'adopter l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve,
2. d'adopter le Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve, ainsi que ses annexes 1 et 2.

8. Communications du Bureau du Conseil communal

La séance du Conseil communal du 11 octobre 2022 est annulée.

Dates des prochaines séances :

Vendredi 9 décembre 2022	à 19h00
Mardi 28 mars 2023	à 20h15
Mardi 20 juin 2023	à 19h00
Vendredi 8 septembre 2023	à 19h15
Mardi 10 octobre 2023	à 20h15
Vendredi 1er décembre 2023	à 19h00

9. Communications de la Municipalité

Le Syndic annonce à l'Assemblée que **M. P-A. Maïkoff**, futur municipal, reprendra les dicastères de **M. J-L. Ducret** soit les finances, le développement durable et les bancs rocheux.

10. Propositions individuelles

M. Ph. Mercier intervient car il a remarqué que depuis près de 3 mois un pick-up utilise presque deux places de parc devant le terrain de sport des Roches ainsi qu'une Mercedes utilisant ainsi la majorité des places. Il s'étonne que le policier de proximité n'arrive pas à constater pareille exagération avant que la population ne s'en émeuve. De plus, il se demande ce que fait la Municipalité pour protéger les enfants qui, à cet endroit, doivent rejoindre les véhicules de leurs parents à la sauvette sur la route, ces derniers n'ayant pas pu se parquer correctement.

Le Syndic rappelle qu'il s'agit là d'une parcelle privée communale. Les policiers ne peuvent rien faire, tout comme sur une parcelle privée. Le policier peut cependant en faire part à la Municipalité laquelle peut en référer au Juge de Paix. L'idée serait, pour ces quatre places de parc, de faire un DP (domaine public) communal avec un géomètre. Suite à cela il sera possible d'amender.

M. Ph. Mercier précise que ce pick-up dépasse abondamment sur le trottoir, lequel n'appartient pas à la parcelle privée de la commune.

Le Syndic prend note pour le dépassement sur le trottoir. Pour ce qui est de la sécurité des enfants, l'idée serait de faire des places de parc qui soient presque réservées à la place de jeux avec un temps de stationnement minime.

Mme A. Gilliéron a constaté que le bas du mur de soutènement de la rampe d'accès à la place de jeux de Chardonne (en dessous de la route du Vignoble) est fracturé. Ce mur semble avoir bougé et s'être affaissé. Elle souhaite qu'un constat soit fait rapidement dans un souci de sécurité pour les enfants.

Mme A. Reymond prend note et fera le nécessaire.

M. J-Ph. Mouron dit avoir été très mal accueilli à la déchèterie intercommunale alors qu'il est arrivé 10 minutes avant l'heure de fermeture. Plusieurs personnes autour de lui ont également fait de mauvaises expériences à la déchèterie.

Le Syndic lui répond qu'il est au courant de ces problèmes. Aujourd'hui la Municipalité n'est pas du tout contente de la façon dont cette déchèterie est gérée. Pour rappel il s'agit d'un contrat de droit administratif et c'est la commune de Corsier qui gère cette déchèterie. La commune de Chardonne peut faire part de ses doléances mais ne peut rien décider. Une séance inter municipalités est prévue dans deux semaines et ce point a été mis à l'ordre du jour afin d'aborder ce sujet.

Mme A. Peppler demande à la Municipalité s'il serait possible de sécuriser les rues du Village durant la soirée d'Halloween afin de protéger les enfants.

M. Y Genton prend note. Il n'est pas possible de couper la circulation dans le village, cependant il pourrait y avoir des panneaux d'avertissement annonçant une manifestation à l'entrée de la commune.

Mme C. Neyroud revient sur les préavis présentés concernant l'église de Chardonne et la chapelle de Pully. Il apparaît que l'état de ces bâtiments est très détérioré. N'aurait-on pas pu éviter certains gros travaux en intervenant plus tôt ? La Municipalité pourrait-elle envisager de faire un tour des bâtiments communaux afin de faire un constat de l'état de ces derniers et de pouvoir intervenir plus tôt.

Mme A. Raymond a prévu de demander un audit énergétique et un audit de l'état général des bâtiments communaux. Cet audit a été mis au budget.

Mme Coralie Patthey, Présidente du Conseil communal de Corseaux, remercie le Conseil communal pour l'invitation. Elle souhaite que ces invitations, us et coutumes qui font la joie de nos traditions perdurent. Comme de coutume, la commune de Corseaux a amené les taillés pour l'apéritif.

Le Président remercie **Mme Lucie Andrea** et son équipe qui ont accepté, à la dernière minute d'organiser et de préparer le repas de ce soir. Il prie également la Municipalité de remercier le service de conciergerie pour la préparation et le nettoyage du chalet.

Le Président remercie également **Mme A. Ducret** et **M. Ph. Durgnat** qui ont très gentiment accepté de mettre leurs véhicules à disposition pour amener les participants au chalet ... et les ramener au parking après le repas.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt les débats.

La séance est levée à 20h15

Elle est suivie d'un repas élaboré par Mme Lucie Andrea et son mari, permettant de partager un moment de convivialité.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président  La Secrétaire 
Pierre-Yves Tribolet  **Valérie Schnyder**

De : simone.rau@tamedia.ch <simone.rau@tamedia.ch> **De la part de** cellule-enquete, GEN
Envoyé : lundi, 29 août 2022 16:03
À : GEN cellule-enquete <cellule-enquete@tamedia.ch>
Objet : Questions concernant sondage journalistique

Bonjour,

Nous sommes journalistes au sein de la cellule enquête de Tamedia. Pour les besoins d'une enquête, je dresse actuellement la liste de tous les membres des parlements de Suisse - aux niveaux fédéral, cantonal et communal - dont le vôtre. J'ai trouvé la liste des membres de votre conseil communal sur votre site, mais sans les adresses e-mail. Serait-il possible de nous envoyer la liste des adresses e-mail? Nous ne les transmettons en aucun cas, pas même au sein de notre rédaction ou de notre maison d'édition.

Le contexte de notre demande est le suivant : **Nous aimerions envoyer un questionnaire à l'ensemble des membres des organes législatifs suisses.** Il ne s'agit donc pas de publicité ou quoi que ce soit de ce genre. Étant donné que chaque personne reçoit **un lien personnalisé** vers le questionnaire, il serait préférable pour nous que nous puissions écrire directement à tous les élus. Si nous envoyons par exemple un e-mail uniquement au président de votre conseil, il n'y aurait qu'un seul lien sur lequel seule une personne pourrait cliquer - et il ne fonctionnerait plus pour les autres membres. Malheureusement, le formulaire de contact ne fonctionne pas non plus, car il nous faudrait alors remplir chaque formulaire individuellement à la main. Vu le nombre de conseils existant en Suisse, cela dépasserait nos capacités.

Il s'agit d'un **questionnaire anonyme** (et comme nous l'avons dit, à visées journalistiques), ce qui implique que l'on ne voit pas qui participe et qui répond à certaines questions. Comme mentionné, nous ne transmettons pas les adresses e-mail, pas même au sein de notre équipe éditoriale ou de notre maison d'édition. En tant que grande entreprise de médias, cela enfreindrait nos règles.

Ce serait formidable si vos élus acceptaient de participer.

D'avance merci pour votre aide,

Cordialement,

Simone Rau, Patrick Meier, Oliver Zihlmann
Cellule Enquête Tamedia

Jean-Pierre Ramseier
Route de Bellevue 2
1803 Chardonne

Chardonne, le 30 juin 2022

Madame Anne Ducret
Présidente du Conseil Communal
Rue du Village 61
1803 Chardonne

Démission du Conseil Communal

Madame la présidente,

Pour des raisons personnelles j'ai décidé de me retirer du Conseil Communal de Chardonne avec effet au 30 Juin 2022.

Mes plus de 10 ans au Conseil Communal mon permis de découvrir le fonctionnement de notre commune et les différentes interactions avec les communes voisines ainsi que le canton, j'ai également beaucoup apprécié la collaboration et le partage avec mes collègues du conseil et de la municipalité.

Je souhaite à mes collègues du Conseil et aux municipaux une bonne suite et plein succès pour les projets en cours.

Je te prie de recevoir, Madame la Présidente, chère Anne, mes meilleures salutations.

Jean-Pierre Ramseier

